



ACCUEIL DE LOISIRS

Hiver 2020

L'accueil de loisirs d'Ymare sera ouvert du **lundi 17 février au vendredi 28 février 2020**.

Accueil

Les enfants sont accueillis sur 3 groupes :

- les moins de 6 ans (enfants scolarisés en maternelle)
- les 6-11 ans (scolarisés en élémentaire)
- les 12-15 ans (scolarisés au collège)

Les places seront limitées (8 pour les 3-5 ans, 12 pour les 6-11 ans, 12 pour les 12-15 ans).

Horaires d'ouverture

La structure sera ouverte de 8h00 à 18h00 (L'accueil du matin à lieu à partir de 8h00 jusqu'à 9h15)

Elle fermera à 18h00, les enfants peuvent partir à partir de 17h00, après le goûter.

Tarif journalier pour les Ymarois, après calcul du quotient familial (comprenant les activités, le repas du midi, le goûter)

Tranche A : 3.66€

Tranche B : 5.86€

Tranche C : 8.06€

Tranche D : 10.26€

Tranche E : 14.65€ ou forfait 5 jours 13.20€ la journée

Tarif journalier pour les enfants habitant hors de la commune (comprenant les activités, le repas du midi, le goûter)

Tranche F : 22.10€ ou forfait 5 jours 19.90€ la journée

Les activités

Semaine	Accueil de loisirs De 3 à 15 ans	Activités sportives/culturelles De 7 à 15 ans
8	<p>Les animaux polaires</p>	<p>Gymnastique</p>
9	<p>Les guerriers asiatiques</p>	<p>Sports de combats</p>

Lieux d'activités

L'accueil aura lieu au sein du groupe scolaire, la restauration au Château et les activités sur les différentes installations sportives et culturelles d'Ymare.

Le dossier d'inscription pour les enfants inscrits à l'école d'Ymare :

- La grille tarifaire (règlement par chèque à l'ordre du **Trésor public**), la structure accepte les paiements en bon temps libre et chèque ANVC

Le dossier d'inscription pour les enfants qui ne sont pas inscrits à l'école d'Ymare :

- La fiche de renseignements et les autorisations
 - La fiche sanitaire
 - La grille tarifaire (règlement par chèque à l'ordre du **Trésor public**), la structure accepte les paiements en bon temps libre et chèque ANVC
- Pour les Ymarois, se munir de la feuille d'imposition, ou non-imposition, qui permettra de calculer le montant de votre participation grâce au quotient familial.*
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives multisports
 - Attestation d'assurance extra-scolaire

NB : La structure accepte les participations de la CAF (Bon Temps Libre) et des comités d'entreprises.

Retour des dossiers

Permanences les vendredis 24, 31 janvier et 7 février 16h30 à 18h30 à la mairie d'Ymare. Clôture des inscriptions le 7 février.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre Jimmy CARPENTIER de préférence par mail ymare.sportsetloisirs@gmail.com ou au 06.75.24.22.88.



Mairie d'Ymare
76520 Ymare
Courriel : ymare.sportsetloisirs@gmail.com

